

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### **Projet de décision concernant la motion "Anne Maillard" sur la sécurité dans notre localité.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Dans la séance du Conseil communal du 15 mai 2006, Mme Anne Maillard a déposé une motion concernant la sécurité dans notre localité.

Après un examen attentif de la situation et en complément à la séance organisée en date du 7 septembre 2006 à l'attention des membres du Conseil communal, avec la participation des partenaires du SMH, en présence de la Police cantonale représentée par le Cap. Marchand et de l'adj. Riesen, ainsi que du chef de poste de Moudon, le sgmt Guex, nous dressons un bref historique de la situation :

Jusqu'à fin 2004 – présence d'un brigadier de police à Lucens

Contrat de prestation dès le 01.01.2005 avec la Police cantonale sur la base de l'équivalent d'un ETP

Transfert de notre brigadier de police à la Police cantonale

Appoint par une société de sécurité privée.

Si la situation a été bonne en 2005 dans son fonctionnement, principalement par le fait que le brigadier Collomb a fonctionné comme homme de liaison durant cette année là, elle a dérivé avec le déplacement de ce dernier sur le poste d'Oron au 01.01.2006.

La perte de cette plaque tournante entre les Citoyens, la Commune et la Police cantonale a mis à jour la précarité de la situation, surtout face à une recrudescence de petits délits (parcage – tapage nocturne – voitures sans plaques, déprédations – incivilités, etc).

De ce fait, la Municipalité a établi, en collaboration avec la Police cantonale, un catalogue des tâches (voir annexe) à réactiver au sein de notre administration communale pour assurer un service optimal de proximité à tous les Citoyens de notre localité.

Cet engagement améliorera la situation actuelle, mais ne pourra pas résoudre d'un simple coup de baguette magique toutes les situations. Afin de couvrir une présence policière 24 sur 24 dans notre localité, ce n'est pas l'engagement d'une personne que la Municipalité devrait proposer, mais l'engagement d'un corps de police de 3 à 4 personnes pour assurer cette prestation; donc une situation qui n'est pas envisageable au vu des coûts à engager.

La personne engagée servira d'homme de liaison entre tous les partenaires engagés dans ce processus de sécurité, le contrat de prestation restant en vigueur afin d'assurer la présence d'un ETP de la Police cantonale sur notre Commune.

La réactivation de ce poste d'assistant de police (au regard des compétences judiciaires qui lui sont accordées) sera activée dès que le Conseil communal en donnera l'autorisation à la Municipalité.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le conseil communal de Lucens,

Vu le préavis municipal N° 18/2006

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**Décide**

1. d'autoriser la Municipalité à engager un assistant de police;
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2007 le montant de CHF 120'000.00 afin de financer cet engagement.

Le municipal responsable :

Philippe Gander.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2006.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

**Annexe: Liste des prestations fournies par l'assistant de police de la Commune de Lucens**

## Liste des prestations fournies par l'assistant de police de la Commune de Lucens

Annexe 1

Missions	Activités / Tâches	Hors contrat	5ème / autres	activités sous-traités	Remarques
1. Police circulation	1.1 LAO / OAO Contrôle du stationnement			✓	
	1.2. OURN	X			
	1.3. RPLP	X			
	1.4. Accidents DM avec ou sans blessés "légers"	X			
	1.5. Accidents blessés graves	X			
	1.6. Accidents mortels	X			
	1.7. Accidents avec fuite, vhc en mouvement	X			
	1.8. Contrôles radar	X			
	1.9. Contrôle automatique des feux	X			
	1.10. Services circulation (contrôle trafic, régulation lors défilés, festivités, manifestations, spectacles, etc.)			✓	
	1.11. Contrôles (spontanés, mensuels et/ou annuels) :	X			
	- infractions aux règles fédérales et cantonales	X			
	1.12. Signalisation routière, marquage, déviation (gestion, mise en place, contrôle)			✓	
	1.13. Prévention scolaire et à l'endroit de personnes âgées			✓	
	1.14. Formation et surveillance des patrouilleurs scolaires	X			
1.15. Collaboration (sécurisation et bouclage des lieux d'accidents, 1 <sup>er</sup> soins, actions préventives, etc.)			✓		
				0	

2. Interventions, police d'ordre, sécurité et prévention	2.1. Alarmes (privées, banques, La Poste, PCI)	X			
	2.2. Protection des personnes et des biens	X			
	2.3. Application générale du rglmt de police			✓	
	2.4. Conduites de détenus / transports de police	X			
	2.5. Gardes au tribunal	X			
	2.6. Garde à vue	X			
	2.7. Aide à domicile (chutes, portes bloquées, dépannages, etc.)			✓	
	2.8. Contact avec citoyens, sociétés, entreprises, etc.			✓	
	2.9. Mesures à prendre en cas de sinistre causé par les forces naturelles	X			
	2.10. Alarme pour le sauvetage (via CET)		X		
	2.11. Appui pol cant (ex recherches, évasions, disparitions)			✓	
	2.12. Concept de surveillance mutuelle des habitations	X			
	2.13. Référent à la délinquance juvénile	X			
	2.14. Préposé au BPA, campagne BPA		X		
	2.15. Autres (contrôles d'identité, surveillances, présence préventive, patrouilles, exécutions forcées)			✓	
				0	

Missions	Activités / Tâches	Hors contrat	Sème / autres	activités sous contrat	Remarques
3. Police judiciaire	3.1. Auxiliaires (au sens des art. 12 ss LPJ)	X			
	3.2. Arrestations (p.ex. personnes signalées, s/mandat surprises en flagrant délits)	X			
	3.3. Enregistrement plaintes (dommages à la propriété, vols simples, vols voitures, motos, cycles, etc.)	X			
	3.4. Dénonciations simplifiées en matière de stupéfiants	X			
	3.5. Sécurisation / bouclage lieux infractions, arrestation, surveillance, prévention			✓	

0

4. Tâches de police administrative	4.1. Mandats préfectoraux	X			
	4.2. Notifications diverses			✓	
	4.3. Naturalisations ordinaires et facilitées	X			
	4.4. Rapports de renseignements (Trib, JIC, OIP, Préfectures, SAN et autres autorités civiles)	X			
	4.5. Contrôles des habitants et enquêtes y relatives		X		
	4.6. Police des étrangers (étrangers en situation illégale, etc.)	X			
	4.7. Cartes d'identité		X		
	4.8. Notifications commandement de payer			✓	
	4.9. Conduites OP	X			
	4.10. Retraits de plaques SAN	X			
	4.11. Administration militaire	X			
	4.12. SPOP (réquis, rapports, etc.)	X			
	4.13. Notifications tribunaux			✓	
	4.14. Enquêtes administratives et sociales		X		
	4.15. Recensements (population, bétail, arbres, cultures)		X		
	4.16. Archivage et gestion des dossiers pol mun		X		
	4.17. Affichage aux piliers publics		X		
	4.18. Contrôle des poids et mesures (collaboration)		X		
	4.19. Examens de situation (individus de passage, etc.)	X			
	4.20. Encaissement de taxes, amendes et divers		X		
	4.21. Application de lois et règlements divers			✓	
	4.22. RLS et recherches d'adresses (autorités judiciaires, SAN, administration militaire, etc.)	X			
	4.23. Police du commerce (contrôle des patentes, jeux, appareils, prix, magasins, marchands ambulants, etc.)		X		
	4.24. Police des inhumations, incinérations et cimetières		X		

Missions	Activités / Tâches	Hors contrat	5ème / autres	activités sous contrat	Remarques
4. Tâches de police administrative (suite)	4.25. Police rurale (CRF)			✓	
	4.26. Police des constructions (contrôle, inspection, etc.)		X		
	4.27. Police sanitaire (hygiène et salubrité publique, etc.)		X		
	4.28. Police des spectacles, divertissements et fêtes		X		
	4.29. Bulletins d'hôtels	X			
	4.30. Administration bureau des objets trouvés / perdus (annonce, restitution, transmission, etc.)	X			
	4.31. Contrôle des taxis		X		
	4.32. Police de l'environnement (nature/paysage, élimination déchets, etc.)			✓	
	Contrôle du bruit (sonomètre)		X		
	4.33. Contrôle des chiens		X		
	4.34. Mesures relatives à la divagation des animaux (blessés, morts, récup., etc.)			✓	
	4.35. Procédés de réclame (enseignes, affichage, publicité)		X		
	4.36. Numérotation des immeubles et attribution des noms de chemins		X		
	4.37. Dénonciations au juge de paix (terrains communaux)			✓	
	4.38. Contrôle loteries, tombolas, lotos		X		
	4.39. Contrôle des foires et marchés		X		
	4.40. Contrôle des parcs et promenades			✓	
	4.41. Gestion des ports		X		
	4.42. Contrôle de l'éclairage public		X		
	4.43. Signalement des dommages causés aux chaussées et biens publics			✓	
	4.44. Prévention des incendies (inspection du feu, etc.)		X		
	4.45. Délivrance de déclarations, attestations et permis (sur le plan communal)		X		
	4.46. Borne de comptage (nbre vhc et vitesse)		X		
	4.47. Office du travail - chômage		X		
	4.48. Registre des entreprises		X		
	4.49. Saisie - rappels sentences AO + CCP	X			
4.50. Réponses commission de police (téléphones, etc.)		X			
				0	
5. Divers	5.1. Ambulances		X		
	5.2. Permanence téléphonique, service de piquet	X			
	5.3. Formation (interne/externe) continue, concours, etc.			✓	
	5.4. Service au public (à dispo, informations div, poste accueil, enquêtes, etc.)			✓	
	5.5. Porte-drapeau et s.c.e d'honneur		X		
	5.6. Passeport vacances		X		
	5.7. Elaboration ordres de service, directives, etc.	X			
	5.8. Autres activités hors police (ex. GAP, gr sportifs, pol)		X		
				0	

Au Conseil communal de Lucens, le 15 mai 2006

Anne Maillard  
Rte de Moudon 15  
1522 Lucens

Au Président du Conseil  
communal de Lucens  
1522 Lucens

Motion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Par la présente, je demande à la Municipalité de réinstaller un Policier municipal à Lucens.

En effet, la situation actuelle ne donne pas entièrement satisfaction. La Police privée E.R.R.E.M. ne fait que donner des amendes et constater des dégâts. Ses agents vont à la place de jeux à 9 :30 h du matin et à 15 :00 h de l'après-midi, à ces heures il y a rarement des vandales. Un autre exemple, parfois un agent est appuyé contre le mur de la petite chapelle à la Route de Moudon et il téléphone longuement, au lieu d'aider à traverser les écoliers sur le passage à piéton.

La Gendarmerie vaudoise est de passage de temps en temps à Lucens, mais elle est seulement de passage. La collaboration entre la Gendarmerie et le Policier municipal sera primordiale.

La lutte contre les nuisances constituées par la petite criminalité (vol, cambriolage, vandalisme, etc.) est au cœur des préoccupations des citoyens. Non seulement ces petits délits contrarient les résidents d'un quartier, mais ils empoisonnent leur vie quotidienne, jusqu'à développer un sentiment d'insécurité.

Un Policier municipal peut mieux prendre en compte les besoins ressentis par la population.

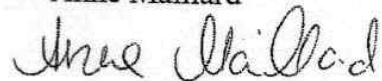
Répondre au sentiment d'insécurité

Agir en collaboration avec la Police cantonale

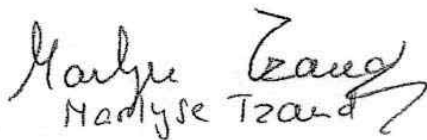
Etre dissuasif

Il nous faut un Policier municipal sur place, efficace et visible, c'est-à-dire à pied ou en scooter. C'est évident, il faut lui donner les moyens afin qu'il puisse aller à l'extérieur et ne pas rester au Bureau communal avec trop de travaux administratifs.

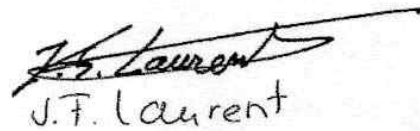
Anne Maillard



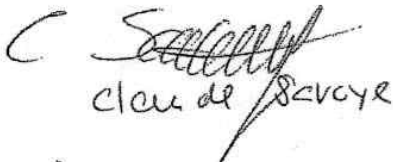
Cette motion est appuyée par ...<sup>10</sup>...Conseillères et Conseillers communaux



Marlyse Tzand



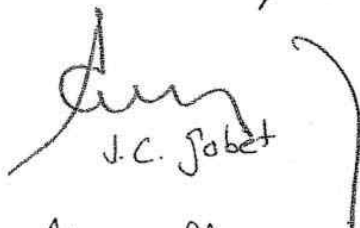
J.F. Laurent



Claude Savoye



Isabelle Jaillard

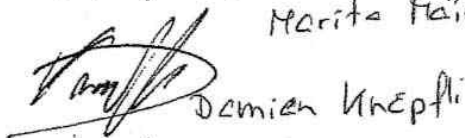


J.C. Jobet

Richard Maillard



Marita Maillano



Damien Knepli



J.C. Aubert



Christian Bigler